

Décision de la Présidence

Il serait sans doute prématuré de renvoyer d'autres questions au comité pour le moment.

Si la Chambre est d'accord, si le député et tous ses collègues trouvent cette solution acceptable, nous pourrions simplement renvoyer la question des désignations au Comité des privilèges et des élections, étant entendu que le comité fera rapport avec diligence. Il ne faudrait pas que la question traîne en longueur; les membres du comité devraient s'attaquer au problème et nous donner là-dessus un avis suffisamment clair. Si nous pouvions nous entendre à ce sujet, nous pourrions passer aux travaux d'aujourd'hui ou au reste des Affaires courantes et ensuite à l'ordre du jour.

Je ne vois pas clairement si la Chambre est d'accord ou non sur cette proposition.

[Français]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous acceptons la recommandation du *whip* du gouvernement à savoir que cette question soit déferée à un comité permanent de la Chambre pour étude et considération avec recommandation d'exercer toute la célérité voulue afin qu'on en vienne à une solution rapide.

Il y a un problème, il y a deux autres sujets qui ont été soulevés dans des commentaires du député de Mégantic—Compton—Stanstead. Il y a la question de l'indication sous le nom de la personne qui parle, à savoir l'affiliation politique de l'individu. En ce moment, si on regarde la télévision, on voit le nom du député et je pense qu'il y a, sauf erreur, une indication du parti politique auquel il appartient. Il y a là, monsieur le Président, il est nécessaire de le dire, un sujet fort important qui concernera évidemment tous les députés de cette Chambre et il faudra peut-être régler cette question à savoir si des groupes indépendants de députés constituent un parti politique en cette Chambre, et si on doit se référer à eux comme membres d'un parti politique, d'une affiliation politique, d'un groupe, d'une coalition ou d'un bloc.

Cela aussi est une question, monsieur le Président, qui nous préoccupe beaucoup, et je veux simplement dire au député indépendant de Mégantic—Compton—Stanstead, qui a pris la parole tantôt, que nous sommes, encore là, d'avis que toute cette question pourrait être déferée à un comité de la Chambre pour discussion. Nous sommes prêts à faire le débat ici sur cette question, mais ce n'est pas une question simple à régler, c'est une question fort complexe. Elle peut paraître un peu banale à quelques observateurs, mais, pour nous, la désignation de parti politique, de bloc, de groupe, de coalition ou de ce que vous voudrez, pour nous, c'est essentiellement

une question qui touche l'organisation de cette Chambre. Et dans le contexte actuel, monsieur le Président, dans les traditions britanniques, même la façon dont les sièges sont disposés, le gouvernement à votre droite et l'opposition à votre gauche, sous-entend qu'il y a une longue tradition à savoir qu'il y a un gouvernement et une opposition, qu'elle soit divisée en groupes, qu'elle soit divisée en partis, qu'elle soit divisée en individus qui se disent indépendants, là n'est pas le problème.

Mais il va falloir régler une fois pour toutes si, oui ou non, on doit attribuer le terme «parti politique» à un groupe, à une coalition ou à un bloc. Ayant dit cela, monsieur le Président, je sais que je soulève des problèmes qui préoccupent mes amis indépendants du Québec qui se sont récemment désaffiliés de leurs partis traditionnels. Mais je veux que cette question soit résolue une fois pour toutes et que l'on puisse en discuter librement. Et si un débat s'engageait là-dessus, monsieur le Président, aujourd'hui, demain, ou dans les jours à venir, je serais prêt à y participer. J'ai des notes en quantité. Je pourrais en parler pendant presque deux heures. Mais je ne ne donnerai pas à la Chambre aujourd'hui le bénéfice. . . . Toutes mes pensées là-dessus viennent du fait que peut-être le débat se fera à un certain moment.

M. le Président: J'ai entendu l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead et aussi l'honorable député de Shefford.

[Traduction]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref exposé au nom de mon parti. Il s'agit, je crois, d'une question dont nous avons tous été saisis de diverses façons depuis un certain temps déjà. Je pense que la proposition de renvoyer cette question au Comité permanent des privilèges et élections, présentée par le *whip* en chef du gouvernement, appuyé par le *whip* de l'opposition officielle. . . . Je m'excuse, j'aurais dû dire le leader parlementaire, j'ai oublié votre. . .

Une voix: . . .ma promotion.

M. Angus: . . .votre semi-promotion.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je crois que l'affaire devrait être renvoyée au Comité des privilèges et élections. J'ajouterai que nous avons eu un cas dans le passé où un député du Parti libéral, le représentant de la circonscription de Kenora—Rainy River, M. Reid, se présentait comme travailliste libéral à l'extérieur, mais était considéré comme libéral à la Chambre. C'était là une exigence de notre Règlement.